

Je dédie mon article au Palestinien anonyme décédé le 3 mars 1999 lors d'un renvoi de Suisse sur l'Égypte qui a échoué<sup>1</sup>.

# Le lit de Procuste de l'intégration<sup>2</sup>

*Marie-Claire Caloz-Tschopp*

*Le gouvernement néerlandais demanda un jour à l'institut de recherche appliquée en sciences expérimentales, de dessiner un "accessoire technique" qui puisse entraver les morsures, les crachats et les cris au cours des expulsions. Une sorte de muselière pour humains. La gendarmerie avait déjà sa petite idée là-dessus: "Nous pensons à un casque en plastique transparent avec des trous et une rainure pour l'évacuation du vomi". (De Stoop, 1996, p. 137).*

## Introduction

Le mouvement des populations est un des lieux où se décryptent les bouleversements du monde, qu'ils soient de l'ordre des catastrophes naturelles, de l'économico-politique, de la démographie ou de celui de la guerre. Les humains en mouvement cristallisent souvent les crispations, les peurs, la haine, la violence d'État et de société face aux incertitudes présentes et futures. Il n'est pas étonnant que la manipulation de la frustration<sup>3</sup> et de la peur, fait du despotisme (Aron, 1965, p. 282), soit un des instruments politiques utilisés dans d'autres

---

<sup>1</sup> L'organisation *Augenaufl* a déposé une plainte contre les autorités suisses pour homicide par négligence concernant le décès. Voir *Vivre Ensemble*, no. 73, juin 1999, p.14

<sup>2</sup> article publié in, Perregaux Ch., Ogay t., Leanza Y, Dasen P. (2001) : Intégration et migrations, Paris, l'Harmattan, p. 45-87.

<sup>3</sup> «Les gens qui lisent le *Blick* - journal populiste suisse-allemand à gros tirage - c'est 80% de la population. Ils sont devenus pessimistes, car ils ont perdu courage; ils regrettent le bon vieux temps, car ils doivent faire attention de ne pas tomber de l'échelle sociale. Ils n'ont plus véritablement de goût de vivre. Beaucoup de gens sont concernés, aussi dans la classe moyenne», J. Lehmann, directeur du *Blick*, *Le Temps*, 1.7.1999, commentant une campagne anti-réfugiés kosovars.

régimes politiques (Caloz-Tschopp, 1993). Faits, événements, tensions, passions, conflits se déroulent à propos de la liberté de mouvement, de la protection, du droit à l'entrée, au séjour, à l'établissement, à la «naturalisation», au travail, aux droits politiques, à l'intégration, à la détention, au renvoi, au refoulement des migrants dans les pays d'immigration et à propos des droits au retour au pays d'origine ou dans un pays d'installation.

Après la chute du mur de Berlin, une dialectique incertaine oscille entre mondialisation et nationalismes identitaires, un dilemme mortifère entre marché et ghetto, entre mondialisme et communautarisme, entre ouverture et replis particularistes. Dans la pratique contemporaine des politiques d'immigration et du droit d'asile, on observe que les humains en mouvement sont confinés dans des zones frontalières de leur pays d'origine et/ou de l'hémisphère «nord». Ou alors pour une minorité d'entre eux, ils sont tolérés dans les zones d'immigration de l'hémisphère «nord» où alors ils résident, vivent, travaillent, mettent des enfants au monde et, les éduquent. Où ils se forment, se soignent, gardent des liens à leur terre d'origine, vieillissent, et meurent. Sont enterrés ici ou là-bas. Pour une minorité d'entre la minorité - ceux qui ont commis la «faute» d'être sans papiers - ils sont relégués à la clandestinité, zone de non-droit, ou alors forcés au départ après avoir été emprisonnés, y compris dans un cachot (ce qui n'est pas considéré comme une sanction pénale<sup>1</sup>). Dans ce contexte physique, socio-politique et guerrier complexe se situe la politique d'intégration.

## ***1. L'objet, la thèse, les enjeux***

### **1.1. L'objet**

Il serait possible d'envisager le concept<sup>2</sup>, la politique d'intégration *en soi*, en acceptant les prémisses, les principes, la dynamique du régime politique en vigueur, en mettant entre parenthèses le cadre général des rapports politiques. En postulant que les mesures d'intégration changeraient la politique par la sphère du social. Devrions-nous penser que les droits sociaux ont le pouvoir de poser des limites aux actions xénophobes et au racisme d'Etat et de société? Une telle orientation postule que l'on obtient l'appartenance politique à petits pas par l'obtention de droits sociaux<sup>3</sup>. Ce serait, me semble-t-il, consentir à une politique du *deux poids, deux mesures* enrichie d'une tactique de ruse, à défaut d'avoir prise sur le cadre et la stratégie globale. Les droits sociaux ne sont pas les droits politiques. Ce sont des acquis sociaux. Ils ne peuvent assurer l'appartenance politique, la citoyenneté à part entière. Les luttes pour le droit à l'éducation des clandestins en sont un exemple. Le droit à l'éducation des enfants clandestins alors que leurs parents ne disposent d'aucun statut en Suisse est certes un gain positif. Il faudrait cependant évaluer les acquis et les distorsions en matière

---

<sup>1</sup> D'après l'arrêt du Tribunal fédéral 2P.40/1998 du 23.12.1998.

<sup>2</sup> J'ai analysé ailleurs le concept, Caloz-Tschopp (1997).

<sup>3</sup> La critique de la thèse du primat de la révolution sociale sur la révolution politique a été effectuée par Arendt (1963) dans son *Essai sur la révolution*.

d'éducation, d'intégration, de politique d'immigration et plus largement de droits constitutionnels en articulant de telles luttes, par exemple, à la revendication longue et aléatoire de la naturalisation basée sur le *jus soli* - non inscrite dans la législation suisse -, les droits de la personne et les droits politiques liés à la citoyenneté. De son côté, depuis quelques années, la lutte des sans-papiers dans plusieurs pays d'Europe déplace les données de la question en posant au centre du débat le fait d'avoir des papiers, c'est-à-dire la pleine appartenance politique à la communauté politique de résidence, de travail, d'existence.

En ce qui concerne la politique d'intégration, la position théorique, philosophique et éthique adoptée dans cet article est de penser ensemble les prémisses, les principes, la dynamique du régime politique et la politique d'intégration (principe moniste). Un tel choix implique une remise en cause de la distinction posée comme allant de soi, comme *naturelle*, entre *nationaux* et *étrangers*, entre les immigrants *légaux* et les immigrants *illégaux* et d'interroger une telle construction politique, juridique, historique et philosophique.

Un sociologue sur l'immigration (Sayad, 1991) nous a mis sur le chemin d'une logique de paradoxe qu'exprime une approche duelle. Le paradoxe *tri - assimilation/exclusion* constitutif de la politique d'immigration - modernisé dans le binôme *tri - intégration/refoulement* - basé sur l'apartheid, la ségrégation, la hiérarchie des droits - rappelle un autre paradoxe, celui de la révolution française qui préconisait la généralité des droits (liberté, égalité, fraternité) tout en appliquant une logique de privilèges, d'exception<sup>1</sup> (Varikas, 1998). Le paradoxe est omniprésent dans la politique européenne et suisse d'immigration et du droit d'asile suisse. Il indique une aporie au coeur du régime politique. Il pointe la nécessité d'un changement de paradigme pour penser la politique et aborder le mouvement des populations en Europe.

En bref, le paradoxe consiste à réserver des privilèges restreints de l'Etat de droit national en «intégrant» des non nationaux sans appartenance politique impliquant la «naturalisation» rapide, l'acceptation de la double-nationalité, les droits politiques et la détention des charges. Une minorité d'immigrants est alors «intégrée» sur la base d'une ségrégation très sélective tout en appliquant aux autres une politique drastique de répression, dissuasion (Maillard et Tafelmacher, 1999), refoulement, renvois où se combinent des critères xénophobes, racistes et néo-libéraux. Tout cela en fermant les yeux sur un phénomène qui prend de l'ampleur: la présence structurelle et l'augmentation des clandestins, des sans-droits. Avec les obsessions de la maîtrise, du verrouillage, de la fraude, des abus du côté des migrants et de la clandestinité, encourageant la dénonciation.

La volonté de dépasser un tel paradoxe invite donc à déplacer le regard pour réfléchir à l'intégration à partir du primat de la pleine appartenance politique pour tout humain en

---

<sup>1</sup> Quant à l'histoire nazie, S. Friedländer (1997) a montré, en répondant à la question «pourquoi les Juifs allemands n'ont-ils pas fui entre 1933 et 1939», qu'il existait une opinion commune chez les Juifs allemands sur un droit d'exception, un «Sonderrecht», ce qui les conduisit à croire qu'ils étaient quand même dans un système de droit. L'illusion de bénéficier d'une logique de privilèges les a fait mal évaluer la gravité de la situation historique.

mouvement considérée comme un «bien premier» de l'humanité (travaux de Rawls, Walzer, Balibar) lié au régime, au système démocratique au sens radical de ce terme (Castoriadis), d'où découlent les autres biens dont celui de l'intégration. Je me propose de montrer qu'une pratique politique de séparation (apartheid) contenant la haine, la violence guerrière, est incompatible avec une politique d'intégration soucieuse du respect de la vie, de la dignité, de la justice, de la liberté, de la pluralité, du rapport au passé historique et aux générations futures. Je pars d'un constat que j'exprime à l'aide d'une métaphore qui nous vient de la Grèce ancienne: l'intégration - sans aborder ici d'autres secteurs de la société - est prisonnière du lit de Procuste où dort le régime, système politique dominant. Rappelons brièvement l'histoire. Procuste (*Prokroutès*) était un brigand fabuleux, appelé aussi *Dámastès* ou *Polypénom*. Installé sur la route près de Mégare, il arrêtait les voyageurs et les soumettait à un supplice. Il les forçait à s'allonger sur un de ses deux lits de dimensions différentes: les grands sur le petit lit, les petits sur le grand; il coupait les pieds des grands et il étirait les membres des petits pour les mettre aux dimensions du lit. Thésée lui fit subir le même supplice.

Je postule que le régime politique dominant en matière du *vivre ensemble* - donc de politique d'immigration, de droit d'asile, de sécurité, etc. - est présenté depuis le début du siècle comme une donnée *naturelle* de la vie politique, moment où sont apparus les passeports nationaux. Les modalités d'appartenance et d'exclusion de l'Autre quand il est défini comme «non-national» deviennent alors un signifiant central pour évaluer ce qu'est la politique, c'est-à-dire le cadre, le mode, le régime, les principes réels du vivre ensemble. La lecture du rapport construit à l'étranger qui a un statut d'indésirable ou d'invisible nous informe sur la dynamique et les contradictions<sup>1</sup> de l'identité politique d'une communauté. A partir d'un questionnement philosophique, je me propose d'identifier, de décrire et de questionner la nature d'un régime/système politique telle qu'il apparaît dans les pratiques gouvernementales d'immigration et du droit d'asile.

## **1.2.La thèse: Une «zone grise» de l'oligarchie libérale-nationale-sécuritaire où s'engouffre le totalitarisme néolibéral**

Je pars d'analyses de chercheurs en matière d'immigration en Suisse et en Europe. En Suisse, le régime qualifié officiellement de démocratie libérale-nationale (Vuilleumier, 1989), avec des droits démocratiques plus ou moins restreints selon les années pour les citoyens reconnus comme tels (pensons au droit de vote des femmes, etc.), institutionnalisé dans la Constitution suisse de 1848 et ses révisions est en fait un régime d'oligarchie libérale-nationale sécuritaire

---

<sup>1</sup>Deux faits majeurs de la politique d'immigration en Suisse illustrent ce paradoxe: 1. les discours officiels (du pouvoir législatif, exécutif, bureaucratique, les récents discours d'experts) qui, depuis les années 1930 déclarent que la Suisse n'est pas un pays d'immigration; 2. La notion «*d'Ueberfremdung*» (surpopulation étrangère), pilier institutionnalisé de la politique d'immigration depuis la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) de 1931.

dans son rapport entre *nationaux* et entre *nationaux* et *étrangers* depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle où la Suisse comptait 14,7% d'étrangers (1910). L'apartheid a été cimenté dès cette époque par le mythe xénophobe de *l'Ueberfremdung* (Ebel et Fiala, 1983) qui a été institutionnalisé en 1931 dans la première loi suisse sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). Soulignons qu'une telle notion s'est institutionnalisée en Suisse au moment même où sont mises en place en Allemagne les deux premières étapes de l'extermination des Juifs, Tziganes et autres innocents désignés comme ennemis par le nazisme. Avant la Conférence de Wannsee (janvier 1942) qui a mis en pratique la *Solution finale*.

Certains milieux ont remarqué la distance grandissante entre le droit, les droits et la légalité, en évoquant la disparition de l'Etat de droit dans ces domaines en Suisse et en Europe avec le «laboratoire» Schengen (Coordination Asile Suisse, 1993). Au-delà du fait qu'il n'y a jamais eu d'Etat de droit en matière de politique d'immigration et d'asile - la logique territoriale et nationale entre en contradiction avec l'Etat de droit -, que faut-il entendre par là ? En rapport au régime politique, ces chercheurs montrent que la chaîne de mesures à laquelle appartient le laboratoire Schengen n'est pas seulement «une autre forme de gouvernement» impliquant un changement dans l'art de gouverner où l'exécutif prend le pas sur le législatif et le judiciaire, où la police est en extension avec le dispositif Schengen et où elle s'organise en réseaux (Bigo, 1996). La formule d'un chercheur résume bien la situation: «la police remplace le politique» (Busch, 1994). Ce processus peut être nommé en terme d'installation d'un «Etat social sécuritaire» (Tafelmacher, 1996), de passage d'une démocratie libérale-nationale à une démocratie libérale-nationale-sécuritaire (Caloz-Tschopp, 1991, 1997b, 1997c, 1997-1998) et même à une oligarchie nationale-libérale-sécuritaire. Rappelons que l'oligarchie est un régime politique dans lequel la souveraineté appartient à un petit groupe de personnes ou à une classe restreinte et privilégiée. Il faudrait décrire ici en détail qui gouverne réellement en Suisse pour que ce mot prenne sens dans son acception contemporaine (Masnata et Rubattel, 1991).

Si l'on s'attache à observer l'évolution de l'idéologie officielle en matière d'immigration, on constate que la xénophobie a été renforcée par le mythe raciste d'une différence culturelle et de «civilisation» infranchissable. C'est ce que l'on verra plus loin avec le modèle des «trois cercles», créé en Suisse par la bureaucratie policière (OFE) et diffusé sans débat par le Conseil fédéral (1991), pouvoir exécutif majeur (Caloz-Tschopp, 1997-98). Nous verrons en quels termes le paradigme du modèle a été repris par la présidence autrichienne et par le Conseil de l'Union européenne en 1998 lorsqu'elle définit sa stratégie pour les dix ans à venir pour la politique d'immigration européenne. Depuis les années 1980, sur le terrain de la politique d'asile - qui a relayé le lieu de conflit de la politique d'immigration -, la nouvelle xénophobie raciste officielle s'accompagne d'un abandon des principes et des règles de l'Etat de droit, ainsi que d'une violence, institutionnalisée dans les tentatives de bouclage de l'entrée aux frontières, les mesures pour rendre le séjour de plus en plus temporaire (mesures dissuasives, camps, interdiction de travail, emprisonnement, lois d'asile vidées de leur

substance, etc.), et dans la politique de rétention et des refoulements, des renvois forcés. En Suisse, le mot-clé d'*Ueberfremdung* a fait place à une nouvelle formule magique: la *Wegweisungsvorzug*<sup>1</sup>. Avec le blocage des frontières et les renvois forcés, la clandestinité de millions de personnes mises *hors-la-loi* devient ainsi partie intégrante du système politique européen: «On est en droit de penser qu'aujourd'hui, une personne sur deux qui émigre vers le monde industrialisé le fait dans la clandestinité» (UE 1998, 8). De 150'000 à 300'000 personnes ont réussi en 1997 à entrer sans visa en Europe occidentale<sup>2</sup>.

La répression bureaucratique-policière augmente, s'affine, même si le phénomène lui échappe. Une zone grise de non droit s'étend en cachant les menaces au coeur des paradoxes de la modernité. Ces caractéristiques se mêlent à un pragmatisme machiavélique, une rhétorique néo-libérale où l'efficacité et l'efficacité, l'illusion de la maîtrise de l'infinitude par la force, l'urgence qui tient compte de prudence (*phronesis*), et l'imaginaire de la crise combinée à l'absence de prévision relayée par l'appel à l'armée, le permis au mérite, le provisoire<sup>3</sup>, le «combien ça coûte» côtoient le gaspillage caché de la bureaucratie policière et les intérêts des bénéficiaires du marché de l'asile du milliard dépensé par la Suisse pour les réfugiés<sup>4</sup> au mépris de toute autre considération.

En me centrant sur la question de l'évolution récente du régime politique, observable à partir des politiques d'immigration, du droit d'asile, et de sécurité au sens restreint en Suisse et dans l'U.E., je pose la thèse suivante: l'oligarchie libérale-nationale-sécuritaire est infiltrée par ce que je nomme dans mes travaux, à défaut d'un concept théorique existant à l'aide d'un postulat: le *totalitarisme néo-libéral*. Une telle infiltration est observable dans une «zone

---

<sup>1</sup> Voir Caloz-Tschopp (1999a).

<sup>2</sup> Information du Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations de Vienne.

<sup>3</sup> On peut donner ici deux exemples de la manière dont les autorités se servent d'idées généreuses pour les tordre, les vider de leur substance, tout en s'en servant pour miner l'Etat de droit et laisser la place libre au totalitarisme néo-libéral. Le premier concerne l'appel à aider les populations sur place pour justifier les renvois inhumains et injustes, des Bosniaques, des Kosovars, des Algériens, etc. tout en diminuant les crédits au développement. Le deuxième est la figure des «réfugiés de la violence» qui, ces dernières années en matière d'asile est devenue emblématique de l'étendue de l'ambiguïté en matière de traitement des étrangers. Sous le couvert d'une reconnaissance de la situation des réfugiés de la violence, un premier glissement est intervenu du statut de réfugié à un sous-statut provisoire de «réfugié de la violence». Il s'est accompagné d'un glissement de permis pour raisons humanitaires vers un nouveau permis de tolérance provisoire plus fragile que le précédent. Un tel glissement s'est fait dans un double mouvement très ambigu: d'une part reconnaissance d'une situation de persécution liée à la guerre civile non prise en compte dans la philosophie et la logique traditionnelle du droit d'asile inscrite dans la Convention de 1951 et dans la plupart des lois d'asile des pays signataires de la Convention; d'autre part instauration d'un état d'infra-droit avec un nouveau statut à la limite de la légalité assurant une moindre protection (un des aspects de la dernière révision de la LAS).

<sup>4</sup> En terme économique, ce chiffre aussi élevé que le budget du HCR (ONU) pour l'ensemble des réfugiés mériterait d'être analysé, en terme de profit de certains bénéficiaires, et comme indicateur du développement d'une économie de production, de services, où la question des réfugiés, à l'égal d'autres services, devient un facteur de développement économique non négligeable. Les réfugiés apportent des bénéfices aux passeurs, aux logeurs, aux patrons qui les emploient au noir, etc.. Ils fournissent aussi du travail à des médecins, fonctionnaires, travailleurs sociaux, enseignants, journalistes, chercheurs, etc.

grise» (Levi, 1986) où l'on observe le rapport aux étrangers, tant dans la guerre que dans la vie politique et civile dominant des formes de violence aveugles, extrêmes, sans adresse, la haine sans objet, la duplicité, le mensonge, le double langage, le cynisme, le paradoxe comme système de pensée et l'ambiguïté comme règle du jeu.

Soulignons qu'un tel postulat exploratoire évoque une combinaison entre le totalitarisme et le néo-libéralisme, ce qui permet d'imaginer qu'il existerait un noyau *ontologique, politique et éthique* commun entre ces deux expériences historiques, sans que l'on doive postuler une continuité linéaire et déterministe entre totalitarisme et post-totalitarisme.

Comment qualifier la nature - le noyau dur - d'un régime politique et à partir d'où pour vérifier l'hypothèse et le postulat ? Les diverses tentatives de classification des régimes politiques, d'Hérodote à Platon, Aristote, Thomas d'Aquin, Montesquieu, Rousseau, Arendt, Aron, etc., montrent qu'il existe des formes politiques diverses (monarchie, oligarchie, démocratie, aristocratie, république, tyrannie, dictature, totalitarisme, etc.) et des démarches, des manières diverses pour les qualifier (Grawitz et Leca, 1985; Raynaud et Rials, 1996).

Je postule que le traitement des étrangers est un des signifiants majeurs pour évaluer ce que contient la «zone grise», c'est-à-dire la nature, et les transformations du régime/système politique. Des chercheurs ont avancé que le transfert du mode de traitement à d'autres catégories de population (ex. chômeurs) serait un autre lieu d'observation important, ce qui reste à vérifier. Ce qui est en cause du point de vue de la vérité des faits du pouvoir, de la domination et de leur signification d'un point de vue philosophique – ontologique, politique et éthique - pour qualifier un régime/système politique, nous le verrons avec Arendt, est le statut accordé à chaque être humain unique et irremplaçable en termes de place - résidence - et d'appartenance à une communauté politique organisée, et donc d'appartenance au monde. J'observerai donc comment dans une «zone grise, institutionnalisée s'articulent le fait d'être sans-droits, hors-la-loi, avec le fait d'être peu à peu envisagé comme un surnuméraire dont il faut se débarrasser, avec au bout du processus d'exclusion politique, le danger «d'acosmie» décrit par Arendt à propos du régime totalitaire. Pour analyser la situation actuelle, je retiendrai un critère philosophique central, mis en avant par Arendt dans sa description du système totalitaire à partir de la «superfluité humaine» et de la «banalité du mal»: la sauvegarde du *socle ontologique humain* dans la politique et le monde.

Nous verrons dans des exemples que nous fournissons l'évolution des politiques d'immigration et d'asile - à la lumière de la «rupture historique» (Traverso, 1998) représentée par Auschwitz et aussi Hiroshima (Anders, Jaspers, Arendt, Oé, etc.)-, que l'apparition sous de nouvelles formes dans les discours et les pratiques bureaucratique-policières d'une notion philosophique centrale caractérisant le système totalitaire pour Arendt, la «superfluité humaine» (1973), corrobore l'existence d'un tel lien entre *totalitarisme* et *néolibéralisme*. Cette apparition fait craindre qu'à propos des impasses autour de la place accordée aux populations en mouvement dans nos sociétés, le régime politique soit en train de changer de manière imprévisible, en combinant des traces d'expériences du passé et des pratiques

discutables pour tenter de résoudre des défis contemporains. Il n'est, par exemple, pas sans signification que les juristes, effrayés par les atteintes à l'Etat de droit en matière de traitement des étrangers, des travailleurs et des chômeurs, soient depuis quelques années relayés par les médecins de l'action de l'humanitaire qui constatent les atteintes au corps et au psychisme humain. Ils évoquent la «banalité du mal» (Arendt), pour décrire la «banalisation de l'injustice sociale» (Dejours, 1998) et tirer la sonnette d'alarme.

### 1.3. L'enjeu

Un régime/système politique et la politique d'intégration en particulier peuvent-ils trouver le sommeil dans un lit de Procuste national et sécuritaire placé dans une «zone grise» de nos sociétés ? A-t-on estimé qu'il suffirait de changer les draps et l'oreiller pour s'endormir d'un sommeil sans rêves dans ce non lieu politique ? En sachant que l'évidence n'existe pas au début mais après un long travail et des débats successifs, peut-être le moment est-il venu de céder à la lucidité pour prendre acte de l'étroitesse du lit de Procuste. Evaluer le cadre pour les prochaines étapes et échéances de la politique de l'intégration avec la distance critique qui s'impose, en terme de survie et de création politique.

L'acceptation du travail de la pensée imaginative oblige à changer de paradigme politique. En bref, et ce que je ne développerai pas en détail dans cet article, passer de la référence de philosophie politique de la *tolérance* à celle de *l'égalité*. Un tel changement de paradigme transforme en profondeur la question de l'intégration, trop longtemps dépolitisée et présentée comme une simple question sociale ou d'assistance bénévole, échappant à la sphère politique des citoyens, non inscrite dans la Constitution et non considérée dans les moyens et les finances de l'Etat. La question de l'intégration est en effet une question de citoyenneté qui ne peut être enfermée dans l'espace de la politique sociale et du bénévolat, sous peine de disparaître de l'espace public.

En d'autres termes, un tel déplacement place la politique d'intégration au centre d'une redéfinition de l'espace public, de la politique et de la citoyenneté, qui prenne en compte le mouvement des populations confiné aux frontières, à l'extérieur des frontières de la démocratie. L'intégration s'inscrit alors dans la sphère publique articulée - et non opposée - à d'autres questions de la politique (débat sur ce qu'est une communauté politique, inscription de droits constitutionnels), à la politique étrangère, à l'économie en rapport au développement durable, à la politique scientifique et culturelle, à la politique réglant le séjour, la résidence et l'établissement des étrangers, sans oublier la politique du droit d'asile. Dès lors qu'elle prend acte des prémisses et du cadre, la politique d'intégration participe à une politique plus globale *d'appartenance pluraliste dans le cadre de l'espace public* garantissant à toute personne, là où elle réside, où elle travaille, où elle vit, où elle est en mouvement dans et par ses conditions d'existence, la possibilité d'exercer son pouvoir de liberté et l'égalité, c'est-à-dire d'être active dans la construction de l'espace public de citoyenneté.

## 2. Deux référents: la politique et la démocratie

### 2.1. Qu'est-ce que la politique?

La politique s'inscrit dans le temps (l'histoire), l'espace (territoire et déterritorialisation), un cadre (Etat), un régime, un système de gouvernement, un projet et un imaginaire. La politique est le pouvoir d'action des humains pour construire une relation avec eux-mêmes et les autres (un vivre ensemble). Dans la perspective d'une ontologie *relationnelle* prenant acte du mouvement des humains pour assurer leurs conditions d'existence, elle doit être pensée en terme de globalité et de dialectique. La politique exige un concept de sujet politique à chaque fois spécifique et en construction. La politique est à la fois autonome (ses bases) et hétéronome. Elle est liée à des conditions structurelles et conjoncturelles comme le rappelle bien E. Balibar (1999). Elle n'est pas identique à l'hétéronome, en l'occurrence par exemple à l'économie. Si la politique n'est pas l'économie, qu'est-ce que la politique? Quel est le temps, l'espace, le cadre, le lieu, la dynamique de la politique? Originellement, le terme se rapportait à la *polis*, c'est-à-dire à la communauté des citoyens, à une Constitution, à des lois, à une vision et à une pratique du pouvoir particulières. Dans ce contexte, l'action politique est une action pour l'intérêt général, le bien commun. Elle s'oppose à l'action pour un intérêt égoïste. Il n'y a pas de politique sans citoyens (sujets) ni sans Etat (cadre). La politique implique des citoyens. L'Etat également est incontournable comme *cadre* de la politique, du contrat, du conflit social. La politique se fait par des sujets dans le cadre de l'Etat qui prend des formes historiques et locales spécifiques en fonction des rapports de pouvoir. Mais elle ne peut cependant rester confinée dans l'appareil (bureaucratique, policier par exemple) d'Etat. La politique contient la question du cadre, des structures, des procédures, de la dynamique de la vie politique. Mais pas plus qu'elle ne se confine à l'économie, elle ne se laisse enfermer dans le seul cadre, les seules structures et procédures étatiques en oubliant les sujets et la dialectique du lien social entre les sujets et le cadre (Etat). La politique est en rapport avec le pouvoir qui est action donc liberté, qui concerne les sujets dotés, ou au contraire, privés de capacité de pouvoir, donc d'action, de pensée, de parole individuelle et plurielle dans l'espace public.

La politique concerne le processus conflictuel de création par des sujets dans un cadre, d'un ordre toujours provisoire de vie en commun. Elle concerne le degré d'intensité de l'association ou de la dissolution de l'ordre en commun, le mouvement du pouvoir et du contre-pouvoir (qui aujourd'hui ne prend plus la forme historique Eglise-Etat ou des Conseils face à l'Etat et pourtant s'en inspire).

On constate aujourd'hui un mépris de la politique, où l'action humaine est assimilée à l'économie, appuyée par la police instrumentalisée, tout en privatisant les activités humaines, c'est-à-dire en postulant la quasi disparition de l'Etat par la privatisation, c'est-à-dire la disparition du cadre de la politique publique. Je pense ici aux propositions les plus extrêmes

de philosophes libertariens (par exemple Nozick, 1988). La politique passe alors pour une simple fonction instrumentalisée de l'économie. Les moyens sont confondus avec les fins. La politique est tout simplement niée. Il faudrait analyser le moment historique où l'économie a pris le pas sur la politique, la vie des humains et la nature, où l'économisme est devenu, avec la sécularisation, la nouvelle religion, inscrite dans le paradigme du progrès. Restreignons-nous à ce qui est appelé le néolibéralisme. L'économie serait alors le marché libre de toute contrainte - si ce n'est celles de son propre fonctionnement - qui voudrait devenir la politique.

## 2.2. La démocratie en tant que régime, projet, imaginaire

Pour comprendre une telle référence et ses implications pour l'intégration, il faut retourner aux sources et non se contenter de discours qui s'en réclament de manière abusive. En se référant à la découverte des Grecs du VI<sup>ème</sup>-V<sup>ème</sup> siècle avant J.C., la démocratie est un régime politique tragique contenant en germe la possibilité de création et de destruction. Les sujets en faisant de la politique inventent, construisent ou détruisent la démocratie. C'est un régime politique particulier qui, par l'action des sujets, s'auto-crée, s'auto-institue. Il est basé sur l'ouverture et non la clôture tant de la pensée que des frontières. Quand on prend en compte l'inégalité du pouvoir et des richesses contrôlés par des groupes de pression restreints, une simple opposition entre démocratie libérale et démocratie radicale (Castoriadis) n'épuise pas la question. Il faut explorer d'autres régimes (l'oligarchie, la tyrannie) pour évaluer dans quelle régime politique nous vivons.

Le régime politique démocratique pris dans sa radicalité dynamique a pourtant une spécificité. C'est un régime politique où le pouvoir est au milieu de tous. C'est un régime politique où la question de la vérité, du bien, de la justice «doivent rester ouvertes à jamais», (Castoriadis, 1986, p. 283). C'est un régime politique tragique, au sens où c'est le seul régime où ne sont pas délégués à l'extérieur du politique - à une transcendance, une autorité, un chef même charismatique - l'incertitude, la fragilité, le risque, la question des limites. C'est un régime politique qui contient dans son essence l'infinitude, l'incertitude, le risque et comme obligation, la question de l'auto-limitation immanente. L'exigence d'autonomie, de responsabilité de chaque humain et des sociétés dans la création incessante des lois, l'organisation politique en mettant en oeuvre la *phronesis* (prudence, sagesse) est posée au coeur de la création social-historique du régime démocratique.

En bref, la démocratie est un régime porté par des sujets constituant le *démo* (peuple) et agissant le *cratos* (force). Leibniz et Machiavel ont mis en lumière, avant Marx, Foucault et d'autres, la nature *dynamique* et *relationnelle* du pouvoir des humains. Dans cette perspective, le pouvoir n'est pas une *essence* ou un *attribut* (privilege par exemple), c'est une *relation dynamique*. Le pouvoir est action relationnelle des humains. En ce sens, Arendt notamment rappelle bien qu'il ne suffit pas d'être né homme ou femme, d'être «parvenu», de jouir de privilèges, pour exister en tant que sujet politique dans l'espace public, c'est-à-dire pour disposer d'une place sur la terre, appartenir à une communauté politique organisée et

(se) construire un destin personnel et commun. Un humain devient citoyen, sujet actif, en ayant une place, un statut dans le monde et la société - résidence, appartenance politique - pour participer à la construction de l'espace public. La démocratie est une construction socio-historique constamment en création (ou en destruction).

En matière de politique d'immigration et de droit d'asile, le processus d'auto-détermination fondé sur la liberté et l'égalité que demande la dynamique de la démocratie implique que le principe de justice intègre le mouvement des êtres humains. La prise en compte du mouvement implique la remise en cause d'une pensée de frontières et un débat permanent sur l'hospitalité, la résidence, l'appartenance, qui sont des biens premiers de l'humanité. C'est une question qui n'est jamais réglée une fois pour toute. Personne ne peut être définitivement figé, essentialisé, fixé dans un statut de citoyen ou de non citoyen (d'exclu).

### ***3. Le fait «sans précédent» du régime, système totalitaire***

Revenons au lourd héritage du XX<sup>ème</sup> siècle, inconnu des Grecs du V<sup>ème</sup> siècle av. J.C.. La capacité d'imagination, de création et d'autonomie est le fait des humains, comme l'a bien montré C. Castoriadis dans son oeuvre. Mais elle ne se développe pas forcément dans un seul sens. L'humanité a inventé la démocratie et bien d'autres choses dont, au XX<sup>ème</sup> siècle, un régime/système appuyé sur la modernité, de domination totale, «sans précédent» qui a rendu possible Auschwitz et Hiroshima, nous apprend Arendt.

#### **3.1. La «superfluité humaine»**

En résumé, pour «comprendre» - dans le sens où la philosophe et théoricienne politique Arendt utilise ce terme (Caloz-Tschopp, 2000a) - le sens politique et philosophique de la *Solution finale*, Arendt réfléchit à la genèse, à la nature d'un régime/système politique qui a rendu possible le fait historique «sans précédent». Un fait inscrit non dans l'ordre du «tout est permis» des nihilistes russes des romans de Dostoïewski, mais du «tout est possible» du régime nazi. A partir de la situation des millions de déplacés, des sans-Etat, elle évalue un régime/système politique pour «comprendre» Auschwitz. Elle réfléchit à la survie en termes d'espoir, d'appartenance à un monde commun possible pour chaque humain. Elle pose ainsi la possibilité de l'espoir et d'être contemporaine de son époque.

Ce qui caractérise le système de domination totale, son universalité et sa singularité philosophique et politique pour Arendt, c'est à la fois sa genèse (colonialisme, impérialisme, antisémitisme comme phénomène politique, fin de la tradition, fin de la religion et de la peur de l'enfer, etc.) et surtout la nature politique et philosophique spécifique du régime politique (domination totale de toutes les sphères de la vie politique, juridique, sociale, privée, du psychisme, de la pensée des humains, de la nature, superfluité humaine). L'universalité matérielle et symbolique concerne donc pour Arendt l'instauration d'un régime politique «sans précédent» (après l'invention des six modèles politiques par les Grecs), le totalitarisme,

avec une spécificité nouvelle quant à la nature, au sens du pouvoir. L'essence philosophique d'un tel régime est le mouvement de destruction de la nature, de la société. C'est, par-dessus tout, des humains devenus vides et superflus (psychisme et corps) écrira Arendt dans des pages très fortes où elle décrit le système totalitaire. Celui-ci contient dans son essence la «superfluité humaine». C'est le critère philosophique central retenu par Arendt pour qualifier de «sans précédent», le système totalitaire.

La domination totale contient la mort, la disparition de l'humain sur la planète et l'installation du «désert» (métaphore chère à Arendt pour décrire le totalitarisme quand elle s'interroge sur *Qu'est-ce que la politique?* (1995)). On peut saisir la gravité d'une telle atteinte en considérant le statut des sans-État, c'est-à-dire les «sans-droit», sans résidence et appartenance politique dans son oeuvre (Caloz-Tschopp, 2000a). Les sans-État sont en effet au coeur de sa philosophie de l'histoire en tant qu'«événement», mais ils sont aussi un des lieux en creux d'articulation du totalitarisme et du post-totalitarisme quant au statut du genre humain dans la politique. Quand Arendt réfléchit à la condition humaine et politique, aux sans-État à partir d'une telle expérience-limite, puis de la situation post-totalitaire du monde, elle souligne une chose essentielle. Ce qui est en jeu c'est «la vie, la continuité de l'existence de l'humanité, voire peut-être de toute vie organique sur terre» (Arendt, 1995, p. 49). La production de sans-État a été et peut encore être un des lieux de production de la superfluité humaine.

Les sans-État sont caractérisés dans l'oeuvre d'Arendt par le fait qu'ils ne sont «ni des minoritaires ni des prolétaires, (qu')ils sont en dehors de toutes les lois». Ils souffrent d'une privation politique fondamentale: le fait d'être *sans-État*, *Statelessness*, *Staatenlosen*. Le manque politique des sans-État signifie qu'«ils sont aussi éloignés de la vie nationale des peuples que des luttes de classe de la société». Privés de place, d'apparence. Privés de cadre - l'État -, d'appartenance politique, de tiers - *l'inter-esse*, l'espace public - pour se construire en tant que sujets politiques. Sujets politiques par défaut. Donc privés de liberté, de pouvoir d'action, de pensée autonome partagés dans un espace commun. Exclus de l'histoire et de l'espace.

Le manque philosophique et politique est radical. En danger, étant privés de résidence et d'appartenance politique; privés d'une place dans l'espace public et dans le monde (cosmos). En situation d'acosmie. Relégués dans une condition de superfluité, non seulement dans le sens de quelque chose qui n'est plus nécessaire, mais d'un surplus (*Überflüssigkeit*) éliminable du système politique et du monde. Dépouillés de leurs droits. Transformés en «cadavres vivants» avant d'être des cadavres tout court et cendres dans les fours crématoires. En danger d'être éliminés par tout régime politique dont la «fabrication industrielle de cadavres» pourrait être le principe de gouvernement sous des formes nouvelles aujourd'hui, demain.

En bref, l'enjeu philosophique et politique majeur de l'expérience totalitaire dessinée derrière la superfluité des humains est, en termes de vie et de survie de l'humanité (l'interrogation

rejoint ici le questionnement des écologistes par d'autres voies), le seuil intangible du *droit à la vie*, de la possibilité pour chaque humain d'être et d'exister, *d'avoir une place, une appartenance assurée, un statut dans l'espace public et donc dans le cosmos*, en considérant que chaque humain est mon égal, qu'il est unique et que l'appartenance politique, cosmique, est intrinsèque à la condition humaine. Pour Arendt, il n'y a pas de vie, de pensée, d'action humaine possibles sans liberté, sans relation, sans pluralité.

L'invention humaine du système totalitaire pose des questions fondamentales à la nature et au sens de la politique. Il concerne donc le statut des humains dans le cosmos en rapport à leur droit à la politique. Le fait politique *sans précédent* du système totalitaire - d'avoir envisagé la destruction du genre humain - appelle un *acte politique sans précédent*, en terme de résistance et de survie.

Soulignons encore pour finir, un point qui découle de l'argumentation d'Arendt. Pour jouir d'un statut d'universalité matérielle, c'est-à-dire pour être inscrite dans la politique et la mémoire critique de l'humanité, l'expérience historique du système totalitaire et ses suites (Auschwitz, Hiroshima, production d'armes, etc.) doivent être détachées de l'histoire des peuples particuliers et des catégories particulières qui en ont été victimes en fonction de l'idéologie raciste nazie (le peuple juif, le peuple tzigane, les inconformes, les opposants politiques, les homosexuels... et même les malades du coeur et des poumons comme l'envisageaient les nazis).

### **3.2. La «banalité du mal» politique**

La domination totalitaire n'a pas été historiquement seulement *externe* (disparition de tout espace public, transformation radicale de la société et de l'Etat), mais *interne* (atteinte de la pensée, du psychisme des humains). La relativisation de toute référence, l'apathie, l'indifférence, forme extrême d'une perte d'une relationalité à soi (du «deux-en-un» de Socrate, dialogue intérieur avec soi), d'une anesthésie de la conscience de soi instaurée par le système totalitaire est pour Arendt l'anéantissement de la pensée, de la compréhension et du jugement, c'est-à-dire la destruction d'une intériorité du sujet qui normalement pour pouvoir être pleinement lui-même (identité), doit vivre en relation avec lui-même et avec autrui par l'intermédiaire de sa conscience, de l'espace public qui a été détruit (Arendt 1981). Après avoir décrit les racines d'une telle destruction dans une déliquescence de la tradition, Arendt l'a identifiée dans le bourreau d'Auschwitz, Adolf Eichmann (1966), l'homme «sans âme», «sans intérieur», dans la bureaucratie aveugle de «la destruction industrielle de cadavres». Lors du procès Eichmann, Arendt a montré que le sujet politique idéal du totalitarisme est un sujet indifférent, vide, jouant sur l'ambiguïté. Sans pensées qui soient articulées à l'imagination, au sentiment. Sans conscience de soi et des autres. Sans aptitude à la compréhension, au jugement. Sans pensée du sens. Sans capacité de «conscience élargie» (Kant), d'altérité. On connaît le témoignage du commandant d'Auschwitz Hoess qui décrit aussi le même phénomène. Un autre exemple d'articulation entre la domination interne et

externe, à part le cas Eichmann, a été l'apprentissage collectif de la violence par l'intériorisation de l'idéologie du régime nazi par 20 millions d'hommes qui ont revêtu à un moment ou à un autre l'uniforme gris-vert et dont l'engagement a bénéficié après 1945 d'une part d'indulgence plénière de la part de la société toute entière.

Le mal politique a été érigé en mode et but de gouvernement par le totalitarisme: anéantir la spontanéité humaine, l'espace public et donc la possibilité de la liberté de pensée, d'action, de parole. Détruire le jugement de sujets politiques. Instaurer, utiliser l'ambiguïté pour installer l'indifférence. Et empêcher la construction de l'égalité.

Brièvement, l'attitude décrite sous la forme de la «banalité du mal» par Arendt pourrait être décrite par le fait que l'ambiguïté devient constitutive de l'action, de la pensée et du jugement d'humains. Quand ils sont plongés dans des situations de violence «totalitaires» (à des degrés divers), les humains perdent leur force, leur conscience, leur capacité de jugement. Des travaux cliniques traitant d'états du psychisme humain en situation de violence politique extrême ont bien décrit cet état et condition de symbiose et d'ambiguïté existant à l'état latent chez tout sujet (Bleger, 1981) qui, dans des situations extrêmes, devient une manière de s'adapter à la violence pour survivre (Amati, 1984). L'ambiguïté vécue par un sujet devenu indifférent, vide, se mouvant dans l'espace de «mondes superposés» (Puget 1989), est la manière dont se vit psychiquement la banalité du mal politique. Elle implique l'anesthésie de la pensée et de la conscience. Un tel processus décrit bien ce qu'Arendt appelle «la banalité du mal» politique (Caloz-Tschopp, éd., 1998). En ce sens, l'ambiguïté se jouant de mondes superposés, clivés les uns des autres, ainsi que l'indifférence sont à l'opposé d'une attitude d'action, de résistance, de ruse, de désobéissance civile, de refus de coopération, ou encore d'une position dans les situations extrêmes consistant à ne «rien faire et dire pourquoi» (Leibovici, 1998, 458). En d'autres termes, d'une action et d'une conscience relationnelle autonome et libre.

Arendt pose alors l'exigence de conditions politiques et psychiques pour sauvegarder la pensée et le jugement, protégeant chaque humain de la «banalité du mal» politique qui «s'est avéré plus radical que prévu», écrivait Arendt à Jaspers en 1951 (Arendt-Jaspers, 1995, lettre 109). Elle définit la résistance au niveau de la pensée en termes de travail de «compréhension» et du jugement lié à l'espace public, ce que je ne puis pas approfondir ici (Caloz-Tschopp, 1999a).

## ***4. L'oligarchie libérale-nationale-sécuritaire infiltrée par le totalitarisme néolibéral?***

### **4.1. L'infinitude, dans le néolibéralisme et la démocratie**

Avant d'en venir à l'analyse d'exemples de l'évolution économique, de la pratique en matière de mobilité des populations, je désire souligner brièvement une difficulté et un défi posé à l'invention de la démocratie gréco-occidentale. Dans la tradition grecque, le mythe de Prométhée a mis en scène l'aporie: Prométhée déroba aux dieux le feu pour l'apporter aux hommes, cela lui valut d'être enchaîné au sommet du Caucase, un aigle lui rongant le foie qui repoussait sans cesse. Le mythe s'est énoncé dans la modernité par la croyance au progrès infini. La démocratie partagerait donc quelque chose de commun avec la modernité: l'existence du mouvement de progression infinie, inscrit dans le postulat de l'infinitude. Donc il y a un lien profond entre totalitarisme et démocratie. Pour pouvoir postuler l'existence d'un tel lien on peut se demander si le progrès infini et l'ouverture sont de la même nature. Progrès infini de la production, du marché. Ouverture infinie de la liberté cadrée par la politique. Ouverture vers quoi, pour quoi faire? A la différence de la modernité qui ne contient pas ses propres limites en soi, la démocratie est un régime politique qui contient l'exigence de la prudence (*phronesis*), de l'auto-limitation placée dans un débat d'opinions, dans les choix, les jugements, au cours duquel les humains construisent les lois dans l'espace public. Une telle dualité en rapport avec l'action humaine peut se réaliser en tant que destruction illimitée ou création positive. La démocratie est constituée par le conflit, l'existence de litiges jamais réglés une fois pour toutes. L'idéalité de la Cité, la figure de l'utopie d'un partage du pouvoir entre égaux n'enlève pas la réalité des conflits de la vie politique (*kratos*, la violence, la force, la domination, l'action) qui est «une des expériences vitales de l'expérience civique» (Loraux, 1997, p. 251). Il devient donc primordial de travailler les zones troubles de conflit, les frontières, les silences, les apories là où les conflits indiquent le mouvement conflictuel dans la démocratie. Ce qui fonde la politique dans la démocratie autant qu'il pourrait la détruire. La démocratie contient en effet en son sein l'exigence de ne pas s'enfermer dans un consensus qui serait une adhésion au mouvement sans limites, en déniait le conflit qui se vit autour des limites et des choix politiques à décider pour instaurer des lois et les changer. Aujourd'hui, le lieu du rapport entre économie et politique est un lieu privilégié d'observation. Le lieu entre les frontières nationales et le mouvement des populations avec les tensions entre ouverture et clôture en est un autre aussi vieux que la découverte de la démocratie en Grèce.

La confusion entre l'essence de la modernité et l'essence du régime politique démocratique induit une ambiguïté au coeur de la politique reflétée par l'analogie réductrice entre économie et politique qui sont pourtant de deux ordres différents dès lors qu'on les met en rapport avec

l'action humaine. Le danger se circonscrit, l'aporie se résout donc par une nette distinction entre modernité et démocratie, entre économie et politique.

#### **4.2. L'exemple des «livres blancs» du néolibéralisme suisse**

Aujourd'hui, un fantôme bien réel rôde derrière l'oligarchie libérale-nationale sécuritaire et au-devant de la scène sans que l'on parvienne à distinguer clairement sa silhouette. Le totalitarisme néolibéral consisterait en une domination totalitaire du marché, sur l'ensemble de la vie des individus et des sociétés, par une logique d'un marché libre et sans contrainte. Je parle plutôt de néolibéralisme que de libéralisme pour distinguer la situation actuelle de celle prévalant l'évolution récente en rapport aux XVIIIème, XIXème et, début du XXème siècles, distincte de la situation actuelle. Nous en avons eu une illustration pratique en Suisse avec le «programme radical» de deux «livres blancs» (de Pury, 1996) demandant du «courage pour le renouveau» (*Mut zum Aufbruch*). Dans l'éducation, on retrouve les mêmes perspectives dans ce qu'une chercheuse a nommé la «Mac Donaldisation» des systèmes scolaires (Steiner-Khamsi, 1999). Loin d'être marginale ou désinvolte, l'offensive, dont on a des exemples dans d'autres pays européens (les acteurs que l'on sait, bien que leur *Weltanschauung* ne soit pas nouvelle dans ses fondements du XIXème s. et du XXème siècles, ni dans son simplisme outrancier), a déjà déjà eu des effets sur des décisions parlementaires suisses. Leurs propos sont repris. Loin d'être un texte économique, où il est peu novateur et peu crédible, ce pamphlet de la «pensée unique» se situe sur le terrain de la politique, en posant la nécessité de la flexibilité du marché du travail et, le démantèlement de l'Etat social (assurance vieillesse, sécurité sociale, mesures pour le chômage, assurance maternité, éducation, immigration, etc.) et de la suppression des impôts pour certains groupes. Un autre «livre blanc» a vu le jour. La Commission fédérale pour les questions conjoncturelles qui en est l'auteur préconise l'application de mesures ultralibérales et la suppression du contrôle des prix par l'Etat. Les idées du livre blanc ont été reprises par le politicien du parti de l'Union démocratique du centre (un parti de la droite conservatrice et populiste). Ch. Blocher, par ailleurs patron d'Ems-Chemie, multinationale qui a lancé une OPA sur l'organisation patronale des grandes entreprises suisses, le Vorort. Il préconise une dérégulation massive annonçant la fin de la politique de concertation et exigeant la soumission. Il affirme défendre les intérêts de l'économie, la liberté d'entreprendre, en se battant contre la progression des impôts et la hausse des charges sociales (il était opposé à l'assurance-maternité notamment)<sup>1</sup>. Une telle position a été contrée par le Conseiller fédéral, P. Couchepin, responsable du Département fédéral de l'économie, qui se présente comme le nouveau chef de programme de la droite libérale (liberté d'entreprendre, moins d'impôts), alors que d'autres secteurs restent étrangement silencieux.

---

<sup>1</sup> interview, *Le Temps*, 26.6.1999.

### 4.3. La zone grise : quand un outil devient une arme guerrière

Parmi les divers registres de discours qui s'entrecroisent et d'où toute référence à l'hospitalité et à l'appartenance est absente, deux niveaux de mythes s'emboîtent avec des rites bureaucratique-policiers renforcés depuis peu par la présence de l'armée dans la gestion de centres de réfugiés. Le paradigme du cercle, de «cercles concentriques comme base d'une "stratégie extérieure" différenciée» (UE 1998, 21) sert à dessiner la nouvelle vision d'un monde hiérarchisés en cercles d'accès ou alors d'exclusion à un centre, l'hémisphère «nord» qui devient le référent unique. En plus de dessiner une vision du monde focalisée, il est défini explicitement, non comme un outil, un moyen mais comme une arme par l'Union européenne. L'accès à l'espace du centre, l'accès à la justice, à l'Etat de droit est un droit réservé à une minorité, non seulement d'individus, mais de pays.

Dans ce contexte, en Suisse, le mythe de la race inventé avec la colonisation a été revisité, enrichi par la fameuse notion d'*Ueberfremdung*. Il est actuellement relayé par un autre mythe, la *Wegweisungsvorzug* signalant aux étrangers «éloignés»<sup>1</sup>, non seulement qu'ils sont une «surpopulation» et qu'il est normal que la politique soit ségrégationniste, mais que l'on veut se débarrasser d'eux. Le mot «renvoi» (fait) a relayé celui de «refoulement» (concept juridique). Le mot d'ordre est clair: partez ou on vous jette dehors (le dehors étant très indéterminé, de l'ordre du moins en moins maîtrisé et connu à mesure qu'on s'éloigne du centre). Il est traduit dans la nouvelle stratégie de l'U. E. par la double mesure suivante: d'une part, «la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice» réservé aux immigrants «légaux» (UE 1998, 13) et, d'autre part, «l'éloignement systématique et efficace des immigrants clandestins» (16). Même si l'autorité ne sait pas où ils doivent partir, le plus souvent sans moyens de subsistance, de survie et sans papiers, c'est-à-dire sans protection politique. La consigne de départ à tout prix intervient à un moment où «...des pays sont de plus en plus nombreux à refuser de réadmettre leurs propres ressortissants malgré la demande de l'Etat vers lequel ceux-ci ont clandestinement émigré» (UE 1998, p. 7).

#### *Le nouveau racisme officiel suisse et ses suites*

Le modèle de recrutement de main- d'oeuvre dit «des trois cercles», a été rendu public dans un rapport du Conseil fédéral sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés (1991). Depuis lors, un autre texte du Conseil fédéral à propos du racisme - ce qui n'est pas la moindre des ironies - en fait aussi mention (1992). Le modèle est apparu à un moment, où les autorités des pays de l'espace Schengen alignent les mesures de police, stimulant ainsi les réactions nationalistes et xénophobes. Après la votation populaire de 1992 refusant l'adhésion à l'Espace Economique Européen, la Suisse n'est pas en mesure formellement d'adhérer aux Accords de Schengen, mais négocie des voies et des accords bilatéraux. L'isolement politique ne signifie pas qu'il existe un isolement policier: en effet, dans la

<sup>1</sup> Circulaire de l'OFE du 6.10.1986.

pratique, le Département fédéral de Justice et Police (DFJP) est très actif au niveau de l'Europe des polices.

### ***Rappel du modèle des «trois cercles»***

Il nous est impossible ici de revenir ici sur l'analyse de la logique argumentative, de la rhétorique, des contradictions et contresens accumulés dans les deux textes du Conseil fédéral, textes dont l'objet et l'enjeu est finalement la définition du genre humain et des rapports politiques (Caloz-Tschopp, 1997-1998).

Rappelons cependant que le modèle, par une politique de limitation (flexible ou stricte) de la libre circulation de la main-d'oeuvre en direction de la Suisse, introduit une fracture dans les rapports politiques et la représentation du réel. Le modèle divise le réel en deux, entre un *dedans* et un *dehors*, (cercle intérieur et extérieur) en prévoyant des conditions d'accès au cercle intérieur par la libre circulation de la main-d'oeuvre de manière sélective et hiérarchisée en fonction des besoins économiques et des choix politiques intérieurs et internationaux de la Suisse. En élaborant ainsi un outil de gestion de l'immigration, les autorités suisses concernées construisent un outil de violence matérielle et une frontière dans l'imaginaire de la division économique et politique du monde (par exemple, l'Algérie est-elle plus éloignée, plus extérieure que les USA ?) Les travailleurs immigrants, les réfugiés, ainsi que leurs pays d'origine, sont de fait classés en deux zones qui (dé)construisent un espace «nord» et «sud», (avec une zone «médiane» de passage, de négociations).

Le point de départ est le racisme naturaliste revisité et aggravé par la nouvelle fracture entre une «civilisation» dominante et le reste du monde, grâce à l'appel à une différence culturelle et de civilisation, en faisant l'amalgame des différences nationale, culturelle, ethnique et raciale. Le modèle, tout en se présentant avec une fin pragmatique et d'efficacité, inscrit une vision du monde de séparation entre des êtres, des groupes humains et même des sociétés. Ce qui n'est d'ailleurs pas nouveau dans la politique d'immigration suisse, bâtie sur la différence entre «nationaux» et «étrangers» (nationalisme) et, plus tard, sur la distinction entre «pays proches» et «pays éloignés» (colonialisme déguisé pour un pays comme la Suisse qui n'a pas de passé colonial direct). Ce qui est nouveau par contre, c'est une division des êtres et des groupes humains, des pays, des «civilisations» au nom d'une *différence culturelle* qui a un contenu tout particulier. Le mot *culture* s'articule à la différence nationale et prend tout d'abord le relais de celui de *race*, pour s'amalgamer ensuite avec la différence culturelle, ethnique et raciale. Une autre nouveauté intervient dans le discours d'exclusion sur les «étrangers», la hiérarchisation raciale s'installe au creux d'un nouveau fossé clairement politique qui a des incidences guerrières: la séparation entre une «civilisation» dominante qui capitalise les biens, les richesses, a le monopole du bon choix de développement, et le reste du monde. Les théories du rattrapage onusiennes sont bien loin.

### ***Les «trois cercles» remplacés par un système duel au mérite***

Le mythe des trois cercles, loin d'établir un nouveau consensus, a choqué. Il a été discuté, disputé, combattu, à vrai dire, avec un décalage de quelques années entre son énonciation

(1991) et sa critique dans divers lieux de la société suisse. Le débat a pris de l'ampleur à partir de l'abolition du statut de saisonnier et le rejet des saisonniers d'ex-Yougoslavie dans le troisième cercle. Tant les intérêts de ces travailleurs que de leurs patrons ont été touchés. Les réactions à l'encontre du modèle discriminatif se sont alors nettement amplifiées. L'abandon du modèle des trois cercles et son remplacement par un «système duel de recrutement de la main- d'oeuvre étrangère», prévoyant notamment l'introduction d'un permis «au mérite», a été officiellement annoncé en juin 1998. Une commission d'experts a rédigé un rapport par ordre du Conseil fédéral, un rapport (1997) définissant une «nouvelle conception de la politique en matière de migration». Elle recouvre «la politique à l'égard des étrangers et à l'égard des réfugiés», tout en affirmant vouloir conserver leurs caractéristiques propres.

Il est impossible d'effectuer ici une analyse exhaustive du document (postulats, principes, définition, structures, mesures, etc.). Contentons-nous de remarquer que la nouveauté apparaît comme une institutionnalisation de la politique d'apartheid sous un vernis «nouveau», celui de l'intégration et du mérite. Intégrer des méritants du «nord», des très rares exceptions du «sud» (logique restreinte de privilège), pour exclure tous les autres.

Un vieux postulat central est à la base de la démonstration: «la Suisse ne s'est toutefois jamais considérée comme un pays d'immigration» (p. 3). Il contient une négation de l'histoire, de la politique et de la culture suisse. L'immigration est en effet un fait structurel en Suisse depuis au moins le début du siècle. Il est contradictoire avec tout postulat d'intégration. Que fait-on du 20 à 25% constant d'étrangers depuis au moins 1914 ? Des Suisses qui ont émigré le siècle passé ? L'immigration, fait historique indéniable, est niée alors même qu'est posée l'intégration au mérite. L'artifice logique paradoxal qui fonde le déni justifie les nouvelles formes de discrimination et de racisme. Il vise un consensus en voulant gommer les conflits passés (droits minimums des travailleurs immigrés, statut du saisonnier, occupation d'églises, parrainages, référendums autour de la loi sur l'asile, opposition à la loi de contrainte, par exemple). Le texte lui-même indique en creux où se trouvent les lieux de contradiction et les noeuds de conflit non résolus. Citons trois lieux à titre d'exemple.

Le document consacre le déplacement des frontières se voulant étanches entre l'hémisphère «nord» et l'hémisphère «sud» dans la droite ligne du «laboratoire» Schengen. C'est la fracture majeure du conflit des années à venir. Comment se situeront, non seulement les autorités, mais les partis politiques, les syndicats, la «société civile» face à cette fracture de la solidarité aux frontières dans le processus de la mondialisation ?

Une des propositions majeures du document est l'abandon du modèle des trois cercles fortement remis en cause pour racisme d'Etat. La commission propose au Conseil fédéral d'abandonner le modèle des trois cercles pour trois raisons: modification des besoins économiques, critère de recrutement national et territorial dépassé, malentendus dans l'interprétation. La philosophie raciste sous-jacente aux modèle des trois cercles a-t-elle pour autant disparu ? Soulignons que la logique du provisoire, les restrictions à la mobilité, le

contingemment sont appliqués aux «nouveaux» étrangers du sud. Les ressortissants des Etats de l'UE ne sont plus considérés comme étrangers. Un exemple: «..les ressortissants de l'UE bénéficieront d'une égalité de traitement avec les indigènes (*National Treatment*)» (p. 23). Une phrase énonce plus clairement la raison de l'abandon du modèle des trois cercles: «L'image des cercle n'est plus utilisée» (p. 18). On change l'emballage, à cause des attaques de «racisme». On garde la philosophie, la structure du modèle, on efface «l'image». On arrive à un mélange discutable entre des critères national, territorial, distinction nord-sud (moins visibles, cachés derrière les nouvelles exigences du marché) et le critère du mérite.

Après le salaire au mérite, le permis au mérite est importé du Canada et des Etats-Unis. La capacité d'intégration est mesurée par un «système de points donnant droit à l'immigration». Une meilleure adaptabilité. Ce qui est défini comme «mérite» est en fait la capacité de la Suisse, et donc de la nouvelle main-d'oeuvre attendue, de s'intégrer aux nouvelles exigences du marché du travail et de la concurrence internationale (efficacité, flexibilité, nouveaux savoirs, contrats de plus en plus provisoires, etc.).

#### **4.4. Quatre cercles, la guerre entre deux mondes dans l'UE**

Le rapport de la présidence autrichienne de l'Union européenne (UE 1998) à circulation restreinte laisse entrevoir une stratégie, des plans futurs pour les cinq à dix prochaines années autour de trois axes: 1. l'action sur la pression migratoire 2. la maîtrise de l'immigration 3. le renforcement de la position des immigrés légaux (p. 3). Il propose des mesures dont, par exemple, l'abandon du droit individuel subjectif à l'asile en la remplaçant par une conception du droit d'asile qui serait une offre du pays d'accueil et l'aide au développement lié à la politique policière. Le document précise qu'il s'agit d'un «mécanisme complémentaire (qui) ne porterait aucune atteinte au droit individuel et personnel de demander l'asile que prévoit la convention de Genève» (UE, 1998, p. 32). La négation couvre l'ambiguïté tautologique qui est une nouvelle fois la règle: supprimer le droit d'asile comme droit de la personne inscrit dans une Convention internationale, tout en affirmant qu'il subsiste en tant que droit individuel et que la Convention subsiste. Ce rapport et un plan d'action seront avalisés par le Conseil de l'UE en décembre 1999 à Tampere. La stratégie sera dès lors appliquée.

L'image de la forteresse jugée maintenant anachronique a été remplacée par celle du cercle. On passe d'une vision d'auto-défense féodale à une vision d'intervention active empruntée à la stratégie «zéro-mort» soi-disant à l'oeuvre au Kosovo. Le premier cercle est constitué des pays de l'espace Schengen. Le second cercle réunit les pays candidats à l'adhésion à l'UE et des pays méditerranéens. Ces pays sont appelés (sanction quant à l'adhésion envisagée) à aligner leur politique migratoire sur les critères de Schengen, en particulier pour les visas, le contrôle aux frontières et les politiques de refoulement et de rapatriement. Le troisième cercle concerne les pays de l'ancienne Union soviétique, la Turquie et l'Afrique du Nord. Ces pays sont appelés à se concentrer sur le contrôle des transits et la lutte contre les filières clandestines en échange de quoi ils bénéficieront d'une aide économique. Le quatrième cercle

comprend le Proche-Orient, la Chine, l'Afrique noire. Il est pratiquement exclu des possibilités d'immigration dans l'Union européenne, sauf exceptions. Une hiérarchie est prévue quant à l'accès aux droits fondamentaux, aux droits sociaux, au travail. La politique d'intégration est intégrée dans la même logique. Elle est niée aux clandestins, à partir des cercles. Il faut être reconnu comme légal pour y avoir droit. «Il s'agit d'établir, d'un cercle à l'autre, des formules progressivement plus efficaces de protection des individus en matière d'asile et d'éloignement» (UE, 1998, p. 22). Ou encore: «Si les pays d'Europe occidentale qui sont la cible de l'émigration ont essentiellement pour principe de ne pas donner aux immigrants clandestins accès ni à d'importantes prestations sociales, ni au marché du travail, ils doivent toutefois trouver une solution cohérente au problème que pose la présence sur leur territoire de personnes qui n'ont pas de moyens durables» (UE, 1998, p. 26).

Un paradoxe central, colonne vertébrale du discours néolibéral, structure tout le document. Dans la construction européenne la déréglementation, la flexibilité, la privatisation, l'Etat minimal côtoient la libre circulation des biens, des services et des capitaux. Quand il s'agit de mobilité des populations, le paradigme de la maîtrise, du contrôle, des freins à la liberté de mouvement sont la règle. Quand il s'agit de mobilité des biens et des capitaux, la liberté est de mise. Les migrants qui représentent en un certain sens toutes les valeurs du néolibéralisme (désir de progrès, de prospérité, mobilité, sens du risque, engagement personnel), sont dénoncés, sanctionnés, jetés dans l'illégalité dès lors qu'ils mettent en oeuvre les valeurs pourtant préconisées pour les biens et les capitaux.

Dans ce document, le paradigme des cercles inventé par la police suisse quelques années auparavant a été repris et réaménagé, en étant présenté comme un instrument bureaucratique et policier efficace. Le modèle des cercles n'est cependant pas une simple mesure isolée, technique, à visée politique et policière en Suisse et en Europe. La philosophie, la politique internationale ne sont pas formulées explicitement dans le document. Elles n'en sont pas moins présentes bien concrètement dans une vision active, guerrière d'apartheid répressif entre une minorités de légaux et une majorité d'illégaux (entrée très sélective, mesures répressives et refoulements). Une telle philosophie est dessinée via un modèle, qui est bien plus qu'un modèle de gestion, qui est la nouvelle image de la représentation du monde figurant la nouvelle stratégie élaborée par des technocrates. On voit se dessiner non plus une forteresse Europe, mais des espaces hiérarchisés. L'Europe est «un nouvel espace unique de migration» (premier cercle) défini comme un «espace de liberté, de sécurité et de justice» pour une minorité. Le reste du monde est confiné aux trois autres cercles où par gradations et hiérarchies successives se dessine un espace de non droit et de clandestinité. Ce qui est frappant, c'est que la plus grande partie du monde n'apparaît plus comme un espace de relation et d'appartenance politique. La volonté de maîtrise, d'intervention, de contrat social lié à l'Etat de droit se limite par cercles concentriques à une partie du monde. Le reste du monde est un espace de chaos, de guerre duquel une logique de cercles désigne les modes

d'action ailleurs pour institutionnaliser l'espace européen du premier cercle en espace politique de référence.

Ses postulats, sa philosophie «pratique» basée sur la force guerrière, rejoint certains des postulats et des thèses développées par exemple sur le «choc des civilisations» qui est une description de la fin de l'histoire et des nouvelles formes de la guerre (Huntington, 1997).

## ***5. Le visage de l'humain superflu aujourd'hui.***

### ***De la science-fiction?***

Au creux du paradigme des cercles et du mythe de *l'Ueberfremdung* relayé par le nouveau mythe du *Wegweisungsvorzug*, du paradoxe et de l'ambiguïté de zone grise, se profilent de nouvelles formes de *l'humain superflu*. La majorité de l'humanité devient de trop (registre de la quantité pour penser l'accroissement démographique), abstraite, c'est-à-dire dépouillée de sa qualité individuelle, spécifique et même de groupe. Elle devient une masse indistincte dessinée en terme «d'afflux» dont il faut se débarrasser, même s'il existe une impasse quant au lieu d'entrepôt de ces déchets qui échappent aux statistiques pour devenir des flux, des «vagues» (les métaphores de l'eau sont très présentes pour décrire l'immaîtrisable). Quoi d'étonnant dans ce contexte que les inventions de techniques de reconduite à la frontière deviennent le lieu de «l'imagination sans borne» (De Stoop, 1996) ? On songe aux travaux d'historiens du nazisme qui ont montré le chevauchement entre la politique de ségrégation, d'émigration forcée des Juifs (entre 1933 et octobre 1941), et celle qui lui a succédé: l'interdiction d'émigrer, le confinement dans les ghettos, les massacres devant des fosses, puis la *Solution finale* (Frieländer, 1997).

Quand on y réfléchit à partir de l'angle qui est le mien, on se demande quel est le lien entre les atteintes au régime/système politique, la nouvelle figure de «l'humain superflu» et la «banalité du mal» politique visibles dans les discours et les pratiques actuelles. On se demande, si tels qu'ils apparaissent dans les exemples évoqués, ils seraient de simples bavures, un résultat malheureux, accidentel des dysfonctionnements du système et d'accidents de la pensée bureaucratique. La nouvelle fabrication de l'humain superflu serait une sorte de raté, des dérapage policiers non contrôlés à la suite d'événements urgents, immaîtrisables. Regrettable et même peut-être regretté (?) après coup par ceux qui sont responsables de la mise en place des politiques de dissuasion, d'effacement de l'hospitalité et du droit d'asile, d'emprisonnement, des refoulements, de racisme institutionnalisé. On se demande si au contraire l'humain superflu n'est pas inscrit au coeur même de la philosophie d'un régime politique enserré dans une culture de la modernité et marqué par l'invention par le système totalitaire de la «superfluité humaine» «sans précédent» dans l'histoire. Dont la bureaucratie policière s'appuyant sur des techniques nouvelles est un des piliers, appuyée par l'armée. Qui efface le/ la politique.

Quand elle s'intéresse à l'intégration, la recherche doit prendre en compte les deux possibilités, celle du *processus*, les conditions, le mouvement de mise en place de l'humain superflu au coeur du régime politique, et celle du *résultat*, la production effective d'exclus et d'humains superflus dans les politiques d'immigration et du droit d'asile.

Le danger implique qu'on lui oppose un travail de mémoire sur les expériences antérieures et les étapes qui ont précédé la *Solution finale* : tuer la personne juridique, tuer la personne morale, tuer la personne psychique (avertissement d'Arendt dans le troisième tome, *Les origines du totalitarisme*). Le premier niveau où l'humain superflu se prépare aujourd'hui est lorsque la libre-circulation des personnes est assimilée à la libre circulation des marchandises et des capitaux, avec le paradoxe que la liberté de circulation est prescrite, mais qu'elle est ciblée, hiérarchisée, réprimée, sélectionnée en vue de l'exploitation lorsqu'il s'agit de personnes (attirer les cerveaux de l'informatique, tolérer les travailleurs clandestins surexploités). En d'autres termes, la liberté de circulation est envisagée en termes économiques, d'efficacité économique et de profit, des lois sans contrôle du marché auxquelles s'ajoutent les règles de sécurité policière et même de l'armée qui sont censées assurer le bon fonctionnement du marché.

Dans un tel cadre, la personne humaine devient une chose. La libre-circulation des personnes, à part le fait qu'elle est très contrainte de manière complètement irréaliste dans l'unique mouvement aller-retour du pays d'origine au pays d'origine, est envisagée, planifiée en termes d'une exploitation cynique conjuguée à un débarras mythique et macabre. Une telle vision est très éloignée de la réalité complexe du phénomène migratoire décrit par les sociologues de l'immigration et les discours de maîtrise en matière de libre-circulation des personnes.

Tout le système économique d'exploitation conjuguée au système policier de dissuasion, de racisme, de refoulement (impliquant des outils, les camps, la prison, les zones de parcage dans le monde) est un montage très préoccupant qui transforme les «choses» économiques, non seulement en objets du profit économique, mais en objets de répression policière et même de l'armée qui en font autre chose encore. Ce qui introduit non seulement le tri, le contrôle, mais la guerre, rappelons-le, avec la catégorie relationnelle *ami-ennemi* de Karl Schmitt, philosophe politique allemand. A propos de la majorité de l'humanité, il est parlé d'immigration «illégal». La majorité de l'humanité en mouvement est «hors-la-loi», hors de l'Etat de droit libéral-national. Etrange paradoxe. Les humains sont classés comme des choses exploitables, «illégales», en étant criminalisés.

Ils deviennent ainsi des choses utilisables provisoirement, mauvaises, dangereuses, dont il faut se servir, se débarrasser, qui gagneraient dans le processus d'exclusion un pouvoir maléfique intrinsèque, celui d'être, de devenir superflues selon les circonstances des «événements» du marché et de la guerre. D'une superfluité contagieuse. Avec qui il n'est plus possible d'être en relation, sous peine d'être en danger d'être contaminé, alors que dans le même temps pour une minorité, le rapport avec la chose pouvait être un rapport de jeu

économique, de concurrence, d'exploitation. Il n'est dès lors pas étonnant que le «crime» de se mouvoir, éventuellement sans papiers, soit assimilé aux crimes du trafic de drogue, d'armes. De tout cela, l'UE parle en terme de nécessité de lutter contre le trafic des êtres humains, le crime organisé international. Dans un mélange qui renverse la responsabilité quant à la superfluité humaine, en lançant la faute aux immigrés ou à leur pays d'origine. Une ambiguïté totale est ainsi cultivée. Elle fige l'action, la pensée et augmente le racisme et la haine.

En rapport avec l'espace de la planète et avec le mouvement des populations, la superfluité humaine prend un nouveau visage paradoxal. Pour jeter, il faut pouvoir jeter quelque part. Or, il n'y a plus de lieu sur la planète où se débarrasser, «jeter» les humains superflus. La politique institutionnelle de renvois par charters et bateaux est devenue irréaliste, comme l'a rappelé, en France - non sans ironie - aux socialistes français l'ancien Ministre de l'intérieur organisateur dans son temps de charters, Charles Pasqua, dans le débat sur les sans-papiers. La superfluité devient autre chose dans ses implications. Elle ne sert plus simplement à déposer, à renvoyer des individus dans leur pays dits «d'origine». Elle indique une autre étape dans les politiques d'immigration du premier cercle qui, par la force des choses, devient inéluctable - même si on ne sait pas comment elle sera mise en oeuvre -, celle d'un passage du mythe de la surpopulation, du renvoi forcé à la pratique du renvoi sans destination contenant l'élimination par défaut de décharge -*Ueberfremdung-Wegweisungsvorzug*. L'élimination est la suite logique du débarras sans destination lorsqu'il n'y a plus de dépotoirs. Dans un autre contexte historique et pour d'autres illégaux fabriqués politiquement, la logique a été mise en oeuvre à Auschwitz et jusque dans la suppression du culte des morts et le fait d'adolescents qui dispersaient les cendres des morts des fours crématoires sur les chemins de Pologne autour des camps d'extermination. Elle est là devant nos yeux comme une potentialité faisant logiquement partie d'un système pour qui les humains sont jetables. Dans le dépotoir absent serait lisible la signification de la nouvelle figure d'humain superflu réservée à la majorité de l'humanité et non seulement à des groupes racisés du nazisme, dans une planète «finie», où le dehors est devenu historiquement à la fois le dedans. Après la conquête de la planète. Après qu'il n'y a plus eu de bagnes perdus, de terres à conquérir pour y parquer les innocents définis «légalement» en nouveaux criminels. Où seront jetés les superflus d'aujourd'hui, après les avoir ligotés, menottés, bâillonnés, drogués, étouffés dans les avions, quand leur pays d'origine les refuse? En posant cette question, on se rappelle, après Arendt qui avait signalé le danger, que la première «solution territoriale» des nazis avant la *Solution finale* a été de projeter d'envoyer tous les Juifs à Madagascar, au Soudan, en Angola, en Abyssinie, à Haïti, en Guyane britannique et française, au Surinam (colonies supposées inhabitées par les nazis), et plus tard seulement quand des territoires vierges de débarras n'ont plus existé, de les fusiller devant des fosses communes, puis de les éliminer industriellement dans les chambres à gaz. On se souvient que les SS ont joué, pendant quelques années, avant la mise en route de la *Solution finale* et dans

des circonstances historiques précises, le rôle de passeurs clandestins (Friedländer, 1997). Quel sera le visage d'Auschwitz pour les nouveaux superflus dans l'imprévisibilité d'un demain incertain sans destination claire pour les refoulés ?

La question est centrale aujourd'hui. «L'horreur d'Auschwitz ne tient pas à ce qu'il marque l'irreprésentable fin de toute civilisation, mais à ce qu'il figure le centre, représentable, de toute civilisation», écrivait Muschg (1997, p. 10). La question signifie que la citoyenneté dont fait partie la politique d'intégration ne peut plus être envisagée en termes de social, d'assistance ou de bénévolat. Elle ne peut plus se centrer uniquement sur le débat moral de la tolérance, de ses possibilités, difficultés et de ses pièges. L'intégration mérite d'être replacée dans son cadre politique global et stratégique de l'égaliberté pour chaque être humain. Faut-il imaginer qu'intégrer une minorité d'étrangers au XXI<sup>ème</sup> siècle dans des niches d'intégration de façade aurait pour contrepoint de renvoyer la majorité des superflus à une Madagascar du XXI<sup>ème</sup> siècle, sur la Lune, la planète Mars, ou une quelconque planète isolée encore non «découverte», ou plutôt non «conquise»? Que seraient les chambres à gaz du XXI<sup>ème</sup> siècle et à qui seraient-elles destinées? Elles sont déjà dans l'imaginaire social-historique, malgré des refus et les dénégations auxquelles nous avons assisté dans le débat sur les fonds en déshérence. On en voit des traces indélébiles dans les stratégies à la base des politiques d'immigration et du droit d'asile. Un nouveau Auschwitz existerait-il sous un autre visage imprévisible demain quelque part dans le monde et aussi en Suisse?

Les paradoxes et les ambiguïtés de la situation politique actuelle, l'enfermement dans un paradigme sécuritaire et guerrier, nous montrent quelque chose sur nos sociétés. Les transformations de notre propre régime/système, imaginaire politique incluent pour tous la possibilité qu'existe au coeur du système lui-même une figure contemporaine de la «superfluité humaine» et de la «banalité du mal», concernant non pas seulement les étrangers mais une grande partie de l'humanité et donc nous-mêmes.

Le régime, système du totalitarisme néo-libéral qui infiltre l'oligarchie libérale-nationale-sécuritaire se présente aujourd'hui comme un système propageant le fantasme qu'il pourrait logiquement se passer des humains et qui jette (renvoie) la majorité des humains dans un ailleurs représenté comme le chaos du nulle part éloigné. Le statut des étrangers criminalisés et jetés hors du droit, des territoires des Etats dans une clandestinité sans ancrage dans l'histoire et l'espace servirait alors à installer au coeur de l'imaginaire individuel et social-historique une situation potentielle non seulement pour certains mais ... pour tous les humains qui n'auraient tout simplement plus de place, de statut, si ce n'est en image. Il est très difficile d'imaginer, de penser sans angoisse la vie en terme d'absence de place reconnue, de vide, de mort, de disparition du socle ontologique humain. De l'humanité. C'est pourtant ce qui nous est proposé en creux dans le paradigme des (trois, deux, quatre) cercles, les mythes de *l'Ueberfremdung* au *Wegweisungsvorzug* dans un paysage, une culture, un état de guerre où l'armée reprend ses quartiers dans une nouvelle guerre qui n'est pas appelée par son nom.

Avec en arrière-fond la troisième guerre (Kosovo après la Bosnie et la Croatie) en ex-Yougoslavie en dix ans qui dessine un scénario pour d'autres situations dans le monde.

C'est peut-être pour cette raison ontologique, politique, éthique que les étrangers criminalisés font tellement peur aujourd'hui inconsciemment. Et qu'ils angoissent les plus conscients. Ils sont pourtant les «innocents» au seuil du XXI<sup>ème</sup> siècle, même s'ils sont dépeints en délinquants mettant en cause la sécurité, alors que les crimes les plus dangereux pour nos sociétés sont tolérés (trafic d'arme, blanchiment par exemple) alors que selon les mots d'un chef de police lors d'un entretien, ils sont le «cancer de la démocratie». Ces personnes en mouvement ne sont pas des réfugiés de la «fatalité» opposés à des réfugiés de la «conscience» du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>. Ils sont des humains pour lesquels manque radicalement le cadre politique, la place, l'appartenance politique et au monde. La peur ambiante aujourd'hui, au-delà du fait qu'elle est manipulée, n'est plus une simple peur de l'autre, de l'étranger (xénophobie), de l'autre installé comme différent à cause de la couleur de la peau (racisme XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> s.). Elle indique autre chose. Le paradigme des cercles inscrivant un nouveau racisme actif, renforcé, relayé par le glissement des mythes de l'*Ueberfremdung* vers le *Wegweisungsvorzug*, dessine la guerre des civilisations (Huntington, 1997) au-delà des murs, où l'Autre n'est plus simplement considéré comme un ennemi dont il faut se protéger en s'enfermant dans une forteresse, mais comme un humain superflu à éloigner de force, voire à éliminer de la planète. Sous peine d'y passer soi-même. La peur est en train de se transformer en terreur sourde - la terreur est une des caractéristiques de la tyrannie et du système totalitaire, souligne Arendt - qui concerne la potentialité de la propre disparition de l'humanité, de chacun d'entre nous. La terreur sourde exprime peut-être l'intuition que l'image cristallisée dans les étrangers d'aujourd'hui et peut-être aussi dans les chômeurs (ce qui reste à vérifier), pourrait être la nôtre demain. Nous pourrions tous être des sans-Etat, des humains superflus sur une terre transformée en désert. La nouvelle condition humaine pourrait être de ne plus appartenir à la politique et donc au monde. De ne plus Etre en ne disposant plus des conditions d'existence - de liberté, de pluralité - pour Etre. La condition humaine obéirait ainsi au principe de mort inscrit au sein de la vie et de la politique. La mort deviendrait alors l'essence de la condition humaine et même de l'Etre. La terre deviendrait une planète morte, un désert d'où les humains auraient disparu. Arendt avait utilisé cette métaphore d'une planète transformée en désert, vidée de toute vie humaine et de toute vie pour représenter la domination totale inventée au X<sup>x</sup><sup>ème</sup> siècle.

Pour ne pas basculer dans un nouveau nihilisme après avoir toléré le cynisme des dirigeants néolibéraux, il ne resterait alors plus qu'à espérer que le principe de mort soit nécessaire à la vie elle-même. Que l'Etre ne subsiste que par la négation de l'Etre. L'éventualité la plus

---

<sup>1</sup> Une telle distinction entre les réfugiés politiques des révolutions libérales du XIX<sup>ème</sup> siècle et les Juifs des années 30, a été utilisée par A. Lasserre dans sa conférence: «La Suisse et les réfugiés dans les années 1930», IUHEI, 8.1.1999.

enfouie dans l'institution imaginaire de la société (Castoriadis, 1997) du totalitarisme néolibéral se dessine derrière les nouvelles figures de la superfluité humaine et de la banalité du mal d'aujourd'hui, dans des exemples limités qui ont été évoqués. Un cinéaste japonais, Kiyoshi Kurosawa, a dépeint une telle éventualité dans une fable philosophique pessimiste: «Charisma». Il nous invite à imaginer seulement un instant l'éventualité de la négation de l'Être, du néant. Oser la regarder en face pour la «comprendre» (Arendt). «Comprendre en bref, signifie faire face attentivement et sans préméditation à la réalité, et lui résister - quelle que soit cette réalité», écrivait Arendt dans la préface de l'édition anglaise des *Origines du totalitarisme*. La résistance inscrite au cœur de l'imagination et de la pensée existe dans la pensée et l'action pour la politique. Et donc pour imaginer l'intégration dans un nouveau paradigme alternatif qui reste à construire.

## ***6. Un fait optimiste: la lutte des sans-papiers***

De l'autre côté du miroir, le mouvement des sans-papiers est en train de tisser un réseau international de solidarité avec les millions de «sans droit» en Europe. Il faudrait parler ici d'autres luttes de résistance (de femmes migrantes, de groupes de résidents, de groupes de la société civile, etc.), mais la place manque. En Suisse, le 14 mars 1998, une première conférence nationale à Berne adoptait une plate-forme commune pour créer un large mouvement de soutien aux sans-papiers (faire connaître les conditions de vie et les capacités des sans-papiers, démontrer le rôle social qu'ils jouent sur le plan social et économique). La Conseillère nationale A. Fankhauser a déposé une motion signée par 111 parlementaires demandant la régularisation des sans-papiers en les faisant bénéficier d'une amnistie, à l'occasion du 150ème anniversaire de l'Etat fédéral et des 50 ans de la Déclaration des droits de l'homme. Le Conseil fédéral a répondu négativement.

Qui sont les personnes sans statut qui revendiquent le «droit d'avoir des droits» en ce moment en Suisse? «Les sans-papiers sont d'anciens saisonniers ou détenteurs de permis à l'année, qui travaillent en Suisse depuis longtemps, des enfants qui ont rejoint leurs parents en Suisse sans en avoir l'autorisation, des femmes qui effectuent des travaux dans les ménages, des jeunes filles au pair, des danseuses de cabaret qui sont contraintes de se prostituer, des femmes qui n'ont plus le droit de séjourner en Suisse, suite à un divorce. La plupart des sans-papiers sont arrivés en Suisse avec la promesse d'un permis de travail faite par un employeur ou dans la perspective d'une transformation de permis saisonnier en permis à l'année qu'ils n'ont jamais obtenue. Certain(e)s sont aussi des personnes qui étaient au bénéfice de permis à l'année (B) ou de résidence (C) qui n'ont pas été renouvelés parce qu'elles se sont retrouvées en fin de droit au chômage ou aux assurances sociales»<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Les services publics, 8.10.1998.

Le cas des sans-papiers est un autre cas de conflit, avec celui de la révision de la loi sur l'asile, la mise en oeuvre de la politique de refoulement des requérants d'asile déboutés, de tension entre certains cantons et la Confédération. On y voit l'émergence de revendications, non seulement sociales, humanitaires, mais clairement politiques.

La lutte des sans-papiers est emblématique de la présence de la condition de mouvement des humains dans sa dialectique en tant qu'expression de la vie, de l'affirmation du «droit d'avoir des droits», de lutte contre la mort, pour la citoyenneté. Il illustre à la fois le mouvement imposé à la condition humaine par les lois de «l'Empire» et la recherche de la liberté et des droits par des humains directement concernés dans leurs conditions d'existence de mouvement. Ils sont appuyés par ceux qui défendent les droits aux frontières de la démocratie. Ceux qui luttent exigent un droit de citoyenneté qu'ils formulent à partir de leur statut, ce qu'ils sont dans leur vie, leurs conditions d'existence, à traduire *dans* la politique.

Ils posent ainsi comme référent ontologique de la condition humaine, politique imposée, la reconnaissance du déplacement et de la présence dans le lieu où ils vivent, où ils résident, où ils travaillent. Et non plus la frontière, le passeport, la nationalité, la rétention, la prison, les charters, les bateaux du refoulement. Leur présence formule en des termes nouveaux la citoyenneté et les bases de la citoyenneté: «Cela équivaut vraiment à demander la loi, à réclamer un droit de citoyenneté parce qu'on travaille, parce qu'on s'est déplacé à l'intérieur du marché mondial du travail désormais intégré. Il s'agit donc d'une rupture politique du nouvel ordre productif mondial et un processus de reconsidération des mouvements des humains. «Il faudrait réussir à imaginer le fait d'être des citoyens du monde au sens plein du terme, et à réaliser non plus l'internationale des travailleurs mais une communauté de tous les hommes qui veulent être libres», écrit Negri (1998, p. 45).

Il est certain que les sans-papiers dans leurs conditions d'existence, leur souffrance et leur lutte, montrent que les transformations du marché, l'affaiblissement de l'Etat-nation, le déplacement sont devenus la règle de «l'Empire». Ils mettent aussi et surtout en scène la recherche de liberté et d'espace public. Ils préfigurent une situation, des conditions d'existence de millions (milliards ?) d'humains qui sont en train de se généraliser, qui sont déjà anciennes et dont l'histoire reste à écrire pour qu'ils soient reconnus. En ce sens c'est une lutte exemplaire. Leur présence, leur lutte «nomme», montre ce qui *est*, ce qui *advient* dans l'espace public en termes de condition d'existence affirmée à reconnaître. Elle met d'autres mots que ceux du crime et de la clandestinité en lien direct avec «le droit d'avoir des droits» sur la réalité de la condition humaine et de la politique contemporaine.

Dans une planète finie où se tissent les rapports dans la condition humaine qui est mouvement, les sans-papiers évoquent l'étroitesse du lit de Procuste de l'oligarchie libérale-nationale sécuritaire, son archaïsme. Ils nous montrent qu'un totalitarisme néo-libéral est appelé à céder le pas à une «démocratie apatride» en construction aux frontières (Caloz-Tschopp, 1998b).

## En guise de conclusion

Le lit de Procuste de l'intégration a pris sa vraie dimension devant nos yeux décillés. C'est une niche pour privilégiés, dans un régime/système politique en train de se transformer dans une planète finie où il n'existe plus de baignoire, de Madagascar où parquer les exclus désignés. Une minorité s'y trouve, apparemment bien installée, assoupie. Elle en appelle à la tolérance en effaçant l'exigence centrale du «droit d'avoir des droits», de l'égaliberté aux frontières de la citoyenneté. Elle n'entend pas les pas sourds des populations en mouvement. Après avoir servi pour l'exclusion des étrangers, on peut craindre que le lit de Procuste soit un prototype à l'essai qui servirait à exclure les chômeurs, les assistés, les «nouveaux» pauvres. Le lit de Procuste a besoin de nouvelles catégories d'exclus pour perdurer.

Les faits observés dans des exemples limités de discours de la bureaucratie policière suisse et européenne permettent-ils de conclure que nous assistons à l'infiltration d'une oligarchie d'apartheid sécuritaire par un régime de totalitarisme néo-libéral? Des signes préoccupants indiquent qu'une telle tendance imprévisible existe dans les politiques d'immigration et du droit d'asile et aussi d'intégration. Une telle tendance apparaît en pleine lumière quand on met en lien les changements observés avec les mesures structurelles et légales qui ont eu lieu ces dernières années dans d'autres secteurs. On songe ici par exemple à la tentative de démantèlement de l'assurance-chômage, au refus de l'assurance-maternité<sup>1</sup> et à la remise en cause du service public s'appuyant sur des audits de firmes multinationales ultralibérales<sup>2</sup>. A la mise en place d'une politique d'austérité draconienne qui réduit les dépenses consacrées notamment aux assurances sociales et aux services publics et restreint les droits des salariés. Aux révisions à la baisse, dans divers secteurs, des conditions de vie et de travail des salariés (révisions de la loi sur le travail et des conventions collectives). Ce sont autant de signes d'une transformation souterraine qui ne va pas sans conflit. Ils appellent à une remise en cause de la prégnance de l'économie sur la politique et à un retour de la politique.

En termes d'enjeux philosophiques, l'évolution du cadre et du régime politique considérée dans ses fondements au travers d'exemples de la politique d'immigration et du droit d'asile (Caloz-Tschopp, 1999b, 1999c), pose non seulement des questions de racisme, de justice, d'appartenance, de pouvoir politique, mais de vie, d'appartenance au genre humain et de survie du genre humain, la base de la condition humaine et de la politique. On peut imaginer un instant que la nouvelle figure «d'humain superflu» désigne la fracture abyssale qui se dessine en creux des cercles, au cœur du débat sur le ralentissement mondial de la croissance

---

<sup>1</sup> La mise sur pied d'une assurance maladie dans le canton de Genève est un fait de résistance appréciable où se joue le conflit canton/confédération en matière de politique sociale, comme il s'est joué à certains moments pour la politique d'asile dans la politique des refoulements. On observe un mouvement de résistance courageux et aussi de recul dans les politiques cantonales à ce propos au fil du temps (par exemple dans les cantons de Vaud et de Genève).

<sup>2</sup> Il faudrait parler ici de la guerre des experts pour les audits d'Etat qui oscillent de l'ultra-libéralisme au capitalisme social.

(regard optimiste) voire la récession généralisée (regard pessimiste où l'on retrouve récemment le FMI oscillant dans ses prévisions), impliquant non seulement la pauvreté, mais l'extrême misère et la famine pour la plus grande partie de la planète (des pays comme l'Inde, le Brésil, la Russie par exemple). Un tel questionnement ancré dans le socle ontologique humain enrichit et radicalise la question de la liberté formulée par Kant (qui rappelons-le n'est pas un fait, mais un postulat pour lui). Il implique une philosophie de l'action qui prenne en compte le mouvement (Caloz-Tschopp 1997d, 1998, 1999a). Il évite de nous faire basculer dans une métaphysique de la catastrophe (dont la fin du travail est pour certains auteurs une des figures avancée) qui n'est que le retour d'une philosophie du déclin invitant au fatalisme déterministe. On ose espérer qu'un tel questionnement pourra être inclu dans le débat pour la construction de la nouvelle étape de la politique d'intégration en Suisse. Il fait en tout cas partie des défis de l'Education comme je l'ai montré ailleurs (Caloz-Tschopp 1997a, 1998a). Le désir de liberté nous invite à sortir du sommeil, à abandonner le lit de Procuste et à opter pour une politique créatrice «d'ouverture». A aiguïser notre capacité d'étonnement pour observer le contenu, les enjeux, les buts de la lutte des sans papiers. Et prendre en compte le mouvement des populations. Avec d'autres, ils luttent pour que le mouvement, condition d'existence humaine soit vu, imaginé, compris, reconnu et inscrit dans la résidence (place) et l'appartenance politique (citoyenneté) et traduit en terme du «droit d'avoir des droits» pour chaque être humain égal de chaque être humain sur la planète. Ils ouvrent la voie d'une alternative politique de citoyenneté positive dans laquelle est appelée à s'inscrire la politique d'intégration.

Marie-Claire Caloz-Tschopp, Genève, Université et Programme plurifacultaire en action humanitaire (ppAH), 2000.

### Références bibliographiques

- Amati, S. (1984). Mégamort, unité de mesure ou métaphore. *Bull. de la société suisse de psychanalyse*, 18, 11-19; Megamuertos. Unidad de medida o metáfora. *Revista de psicoanálisis* (Buenos Aires), 6, 1373-1382.
- Arendt, H. (1963). *Essai sur la révolution*. Paris: Tel-Gallimard.
- (1966). *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*. Paris: Gallimard.
- (1973). *Les origines du totalitarisme*, tome I, II, III. Paris: Point-Seuil.
- (1981). *La vie de l'esprit. La pensée*. Paris: PUF.
- (1995). *Qu'est-ce que la politique?* Paris: Seuil.
- Arendt, H. & Jaspers, K. (1995). *Correspondance 1926-1969*. Paris: Payot.
- Aron, R. (1965). *Démocratie et totalitarisme*. Paris: Folio-essais.
- Balibar, E., Chemillier-Gendreau, M., Costa-Lascoux, J. & Terray, E. (1999). *Sans-papiers: l'archaïsme fatal*. Paris: La Découverte.
- Bigo, D. (1996, octobre). Sécurité, immigration et contrôle social. L'archipel des polices. *Le Monde diplomatique*, 9.

- Bleger, J. (1981). *Symbiose et ambiguïté*. Paris: Presses universitaires de France.
- Busch, N. (1994). Police ou politique? In M.C. Caloz-Tschopp, A. Clévenot & M.-P. Tschopp (Ed.), *Asile - Violence - Exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective* (pp. 391-407). Genève: Cahiers de la Section des Sciences de l'Education de l'Université de Genève et Groupe de Genève "Violence et droit d'asile en Europe".
- Caloz-Tschopp, M.C. (1991). La "Communauté politique" européenne et les groupes "intergouvernementaux" (Schengen, etc.). Une logique d'action et de pensée à l'oeuvre dans l'édification des nouvelles frontières européennes. *Revue Suisse de Sociologie*, 1, 49-80.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1993). A propos de sécurité intérieure. Le rêve d'une démocratie sécuritaire et la manipulation de l'angoisse. In Coopération Asile Suisse. *Europe: montrez patte blanche. Les nouvelles frontières du laboratoire Schengen* (pp. 193-218). Genève: CETIM.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1997-98). A propos du modèle suisse des "trois cercles" en matière de politique d'immigration. Le racisme institutionnel et l'emprisonnement du pouvoir de penser et d'agir. *Transeuropéennes*, 9, 31-41; *Widerspruch*, 32, 151-162 (en allemand).
- Caloz-Tschopp, M.C. (1997, février). La politique "d'intégration" à la lumière de la liberté et de l'égalité. *Bulletin de SOS-Asile Vaud*, 9-11.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1997a). Une aporie du multiculturalisme éclairée par la philosophie politique de Hannah Arendt. Le "droit d'avoir des droits" plutôt que la logique des privilèges et de la différence. *Revue suisse de sociologie*, 23, 259-282.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1997b). La création de la démocratie et de l'asile par l'action contre le néo-libéralisme sécuritaire. In J.Y. Carlier and D. Vanheule (Eds.), *Europe and Refugees: A Challenge?* (pp. 3-56). Amsterdam, New York: Kluwer Law International.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1997c). On the Detention of Aliens: The Impact on Democratic Rights. *Journal of Refugee Studies*, 10, 2, 31-44.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1997d). Politicka Filozofija Pokreta. Ili Vlasti Kao politicke Arcije, *Dialog*, 2, 65-78.
- Caloz-Tschopp, M.C. (Ed.) (1998). *Hannah Arendt, les sans-Etat et le «droit d'avoir des droits»*, vol. 1; *Hannah Arendt, la «banalité du mal» comme mal politique*, vol. 2. Paris: l'Harmattan.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1998a). Citoyenneté et Education. "Le droit d'avoir des droits" dans la philosophie politique de Hannah Arendt". *(le) Télémaque*, 14, 41-52.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1998b). Une philosophie du mouvement pour une démocratie apatride. *Transeuropéennes 12-13*, 37-49.

- Caloz-Tschopp, M.C. (1998c). La praxis démocratique aux frontières travaillée par le mouvement. *Economie et humanisme*, 345, 62-66.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1999a). La compréhension dans l'oeuvre de Hannah Arendt: une activité de résistance politique par la pensée. *Revue de théologie et de philosophie*, septembre, 131, 257-281.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1999b). Sicherheitsdemokratie und neoliberaler Totalitarismus. Asylpolitik und Wegweisungsvorzug in der Schweiz. *Widerspruch*, Zurich, 37, 27-41.
- Caloz-Tschopp, M.C. (1999c). Les "réfugiés déportés" dans l'étau de la "superfluité humaine". *Transeuropéennes*, 16, 21-35
- Caloz-Tschopp, M.C. (2000a). *Les sans-Etat dans la philosophie de Hannah Arendt*. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté, Lausanne: Payot.
- Caloz-Tschopp, M.C. (2000b). L'action humanitaire à l'épreuve du non-humain au centre de l'humain. *Transeuropéennes*, 18, 89-103.
- Castoriadis, C. (1986). La *polis* grecque et la création de la démocratie. In C. Castoriadis *Domaines de l'homme* (pp. 261-306). Paris: Seuil.
- Coordination Asile Suisse (1993). *Europe! Montrez patte blanche! Les nouvelles frontières du laboratoire Schengen*. Genève: CETIM.
- Dejours, Ch. (1998). *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*. Paris: Seuil.
- de Pury, D. (Ed.) (1996). *Ayons le courage d'un nouveau départ. Un programme pour la relance de la politique économique de la Suisse*. Berne: Orell Füssli.
- De Stoop, Ch. (1996). *Vite, rentrez le linge!. L'Europe et l'expulsion des sans-papiers*. Paris: Solin.
- Ebel, M. & Fiala, P. (1983). *Sous le consensus la xénophobie. Paroles, arguments, textes (1961-1981)*. Université de Lausanne.
- Friedländer, S. (1997). *L'Allemagne nazie et les Juifs*. Paris: Seuil.
- Grawitz, M. & Leca, J. (1985). *Traité de science politique*, 4 vol.. Paris: PUF.
- Huntington, S.P. (1993). The Clash of Civilizations? *Foreign Affairs*, 72, 3, 22-49.
- Leibovici, M. (1998). *Hannah Arendt, une juive. Expérience politique et histoire*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Levi, P. (1986). *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*. Paris: Gallimard.
- Loraux, N. (1997). *La cité divisée*. Payot: Paris.
- Maillard, A. & Tafelmacher, Ch. (1999): «Faux réfugiés»? *La politique suisse de dissuasion d'asile 1979-1999*. Lausanne: Ed. d'En Bas.
- Masnata, F. & Rubatel, C. (1991). *Le pouvoir suisse 1291-1991*. Lausanne: l'Aire.
- Muschg, A. (1997). *Cinq discours d'un suisse à sa nation qui n'en est pas une*. Genève: Zoé.
- Negri, A. (1998): *Exil*. Paris: Les petits livres.
- Nozick, R. (1988). *Anarchie, Etat, Utopie*. Paris: PUF.

- Oé, K. (1996). *Notes de Hiroshima*. Paris: Gallimard.
- Puget, J. (Ed.) (1989). *Violence d'Etat et psychanalyse*. Paris: Dunod.
- Raynaud, Ph. & Rials, S. (1996). *Dictionnaire de philosophie politique*. Paris: PUF.
- Sayad, A. (1991). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles, de Boeck.
- Steiner-Khamsi, G. (1999). "MacDonaldisation" des systèmes scolaires. *Les services publics*, 1, 8-10.
- Tafelmacher, Ch. (1996). *Assignation, armée, arrêtés fédéraux urgents: émergence d'un Etat social autoritaire.*, Genève: Groupe de Genève "Violence et droit d'asile en Europe".
- Traverso, E. (1997). *L'histoire déchirée. Essai sur Auschwitz et les intellectuels*. Paris: Cerf.
- Varikas, E. (1998). Le fardeau de notre temps. In M.C. Caloz-Tschopp (Ed). *Hannah Arendt, les sans-Etat et le «droit d'avoir des droits»*, vol. 1. (pp. 59-74). Paris: l'Harmattan.
- Vuillemier, M. (1989). *Immigrés et réfugiés en Suisse. Aperçu historique*. Zurich: Pro Helvetia.

### Sources

- Commission fédérale des étrangers (1996). Esquisse pour un concept d'intégration, Berne.
- Commission d'experts en migration (1997). Une nouvelle conception de la politique en matière de migration. Rapport par ordre du Conseil fédéral, Berne.
- Conseil fédéral (1991). Rapport sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés, Berne, (no. 91.036).
- (1992). Message concernant l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale de 1965 sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale et la révision relative au droit pénal du 2 mars (no. 92.029.1992).
  - (1998). Message concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée pour assurer l'encadrement de requérants d'asile au niveau fédéral du 4.11.1998, Berne.
  - (1998). Groupe de travail «exécution des renvois». Rapport final, 31 mars 1998, Berne.
- Union européenne (UE), présidence (1999). Document de stratégie sur la politique de l'UE en matière de migration et d'asile, 1.7 1998, Bruxelles. CK4 27, ASIM 170.